

4.0 crédits

30.0 h

1q

Enseignants:	Christians Louis-Léon ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables :	Seront des préalables souhaitables : le cours DROI1511 « Introduction au droit islamique » et un des cours de droit canonique THEO1210 ou THEO2272.
Thèmes abordés :	Pour atteindre cet objectif, l'activité - comparera d'abord les rapports au droit dans diverses traditions religieuses, catholique, protestante, juive, musulmane - comparera deux institutions choisies (ex. la condition de la justice, la distinction des clercs et des non clercs, l'apostasie, le mariage, le rapport à la loi civile, le rapport aux normes d'autres traditions religieuses).
Acquis d'apprentissage	Au terme de cette activité, l'étudiant sera capable de construire une comparaison des droits religieux comme vecteur de compréhension de la diversité des traditions religieuses et comme contribution au dialogue interreligieux.  <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	L'évaluation se fera sur la base d'un travail écrit d'une dizaine de pages portant sur une institution abordée de façon comparative entre deux champs normatifs religieux.
Contenu :	2012-2013 Le cours se compose de deux parties. La première présente et analyse la pertinence du concept de « droit » dans le cadre des grandes traditions religieuses, puis propose une méthode opérationnelle pour une approche comparative qui soit pertinente d'un point de vue normatif. C'est la recherche des modalités religieuses de « pression par menace de sanction » qui permettra à titre heuristique le repérage critique des discours normatifs propres à chaque grande tradition. De façon pragmatique, seront analysés les dispositifs de sanctions, leur nature, leur encadrement, leurs garanties, leur portée symbolique et réelle. Le cours conduira ensuite à mener un travail comparatif sur diverses institutions au choix des étudiants (ex. la condition de la justice, la distinction des clercs et des non clercs, des hommes et des femmes, l'apostasie, le mariage, le rapport à la loi civile, le rapport aux normes d'autres traditions religieuses). Un ou deux invités étrangers viennent également exposer une question d'actualité.
Bibliographie :	Collectif, Les principes des droits des religions, Revue de droit canonique, Strasbourg, tome 57/2, , 2009, 240 pp. FERRARI S. (dir.) Introduzione al diritto comparato delle religioni. Ebraismo, islam e induismo, Bologna, Il Mulino, Collana "Itinerari", 2008, pp. 232 FERRARI, S., Lo spirito dei diritti religiosi. Ebraismo, cristianesimo e islamismo a confronto, Bologna, Mulino, 2002, 300 pp. HUXLEY, A. Religion, Law And Tradition (Comparative Studies In Religious Law), Routledge/Curzon, 2002, 240 pp. NEUSNER, J., SONN, T., Comparing religions through Law, Judaism and Islam, Londres, Routledge, 1999, 264 pp. Dans les revues, la revue italienne Daimon est spécifiquement consacrée au droit comparé des religions, sous forme d'annuaire thématique. De même, plusieurs numéros thématiques de la Revue de droit canonique sont dédiés à des approches comparatives (La liberté de conscience dans le champ de la religion, t. 52/1 ; Le secret dans les religions, t. 52/2 ; etc.)
Cycle et année d'étude: :	> <a href="#">Master [120] en sciences des religions</a>
Faculté ou entité en charge:	TEBI